

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

COMITÉ DE DÉMOLITION

**Procès-verbal d'une séance du Comité de démolition
tenue le lundi, 4 mai 2020.**

**En raison de la pandémie COVID-19 déclarée par le
Gouvernement du Québec, et selon les directives
émises par le Ministère des Affaires municipales et
Habitation le 15 mars 2020 dans son arrêté ministériel
2020-004, la séance est tenue à huis clos et par
vidéoconférence. L'enregistrement de la séance est
disponible sur le site web de la Ville.**

Dans un avis public en date du 23 avril 2020, les citoyens
ont été invités à soumettre tout commentaire ou question par
écrit au plus tard midi, le 4 mai 2020.

Sont présents par vidéoconférence : le maire Richard
Burcombe, le conseiller Ronald Myles, la conseillère Lucy
Gagnon et le greffier, Me Owen Falquero.

Est également présent : le conseiller Pierre Laplante
(substitut-observateur).

Les membres dudit Comité ont été convoqués et les avis
affichés ou publiés conformément à la Loi.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire Richard Burcombe préside la séance et la déclare
ouverte à 16h03.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue par écrit.

3. DEMANDES DE DÉMOLITION

CD-2020-05

3.1 225, chemin Centre, lot 3 940 482, zone AF-11-K8

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE le comité reporte la demande de démolition du
bâtiment principal résidentiel sis au 225, chemin
Centre, telle que présentée par monsieur Tom
Frizzle, Associé de la personne morale Larrymead
Holsteins, propriétaire dudit immeuble.

ADOPTÉ

CD-2020-06

3.1 194, rue de Bondville, lot 3 938 657, zone UV-13-I13

ATTENDU QUE la personne morale Gestion Eric
Charpentier Inc., propriétaire de

l'immeuble sis au 194, rue de Bondville,,
représenté par Eric Charpentier, a
présenté une demande de démolition en
bonne et due forme;

ATTENDU QUE les avis de démolition ont été dûment
affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont dûment étudié
la demande, en conformité avec l'article
148.0.10 de la *Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le Comité n'a reçu aucune demande écrite
d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE le Comité de démolition est convaincu de
l'opportunité de la démolition compte tenu
de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE le Comité autorise la demande de démolition du
bâtiment principal résidentiel sis au 194, rue de
Bondville, telle que présentée par monsieur Eric
Charpentier représentant la personne morale
Gestion Eric Charpentier Inc., propriétaire dudit
immeuble.

ADOPTÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 16h07.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Président du Comité

Me Owen Falquero
Secrétaire du Comité